



**A.R.I.S.S.E.
ACTIONS ET RESSOURCES POUR L'INCLUSION
SOCIALE PAR LE SOIN ET L'EDUCATION**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**10/12, chemin de la Butte au Beurre
78350 - Jouy-en-Josas**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2019**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARISSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 16/06/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ARISSE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association ARISSE a conclu avec ses financeurs un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Nous nous sommes assurés de la correcte application des règles comptables relatives à ce contrat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

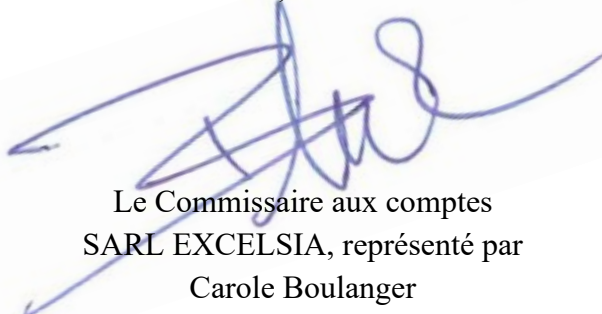
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17/06/2020



Le Commissaire aux comptes
SARL EXCELSIA, représenté par
Carole Boulanger

ACTION ET RESSOURCES POUR L'INSERTION SOCIALE PAR LE SOIN ET L'EDUCATION

10, Chemin de la Butte au Beurre
78350 JOUY-EN-JOSAS
Tel : 01.30.70.07.08 - Fax : 01.34.65.18.29
e-mail : siegesocial@arisse-asso.fr



COMPTES CUMULES EXERCICE 2019

ALLIANCE EXPERTISE
Société d' Expertise Comptable
3 rue de l'Arrivée
Tour CIT - Bureau 710
75749 PARIS Cedex 15
Tel : 01.44.23.80.70
e-mail : alliance.expertise75@orange.fr

BILAN CUMULE AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF		EXERCICE 2019			EXERCICE 2018 NET
		BRUT	AMORT.& PROVISIONS	NET	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissement	1 261 751	602 176	659 575	683 004
	Frais de recherche et de développement	12 870	11 222	1 648	2 852
	Concession, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	291 295	258 836	32 459	51 287
	Fonds commercial (1)				
	Autres	174 721	33 396	141 326	81 583
	Avances et acomptes				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	2 082 931	78 180	2 004 751	2 011 317
	Constructions	36 441 343	12 958 942	23 482 400	22 676 726
	Installations techniques, matériel et outillage	1 387 822	1 188 256	199 566	198 993
	Autres	5 893 909	4 367 437	1 526 472	1 658 064
	Immobilisations corporelles en cours	2 494 582		2 494 582	2 586 619
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations	6 085		6 085	6 085
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	531 223		531 223	531 223
	Prêts				
	Autres	72 431	8 084	64 346	70 421
TOTAL I		50 650 963	19 506 529	31 144 435	30 558 174
Comptes de liaison TOTAL II					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours :				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En cours de production (biens et services) (a)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	99 189		99 189	26 083
	Créances :				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 385 630		1 385 630	1 267 924
	Autres	3 140 542		3 140 542	3 720 349
	Valeurs mobilières de placement	3 731 503	439	3 731 064	3 391 156
COMPTE DE REGULARI-	Disponibilités	10 705 537		10 705 537	11 366 014
	Charges constatées d'avance (3)	56 363		56 363	84 568
	TOTAL III	19 118 764	439	19 118 325	19 856 094
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	29 652		29 652	30 679
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	69 799 379	19 506 968	50 292 412	50 444 947
	(1) Droit au bail				
	(2) Dont à moins d'un an				
	(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part.					

BILAN CUMULE AU 31 DECEMBRE 2019

PASSIF (Bilan avant répartition)		EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
FONDS PROPRES	Fonds associatif sans droit de reprise (dont subv. d'investis. non renouvelables)	5 184 328	5 141 474
	Fonds associatif avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'Association	239 662	251 734
	Ecart de réévaluation (à détailler)		
	Réserves :		
	Excédents affectés à l'investissement	6 028 817	2 996 637
	Réserve de compensation	1 582 866	1 934 112
	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	925 129	872 968
	Autres réserves	1 396 821	1 196 450
	Report à nouveau (a) "Gestion Libre"	1 414 453	1 119 209
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables	-491 014	-482 331
	Report à nouveau (a) "Gestion Contrôlée"	1 140 524	2 572 013
	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-4 165 114	-4 170 358
	Résultat comptable de l'exercice	2 466 154	1 584 785
	Fonds associatif pouvant être repris avant dissolution de l'Association		
PROPRIETES	Fonds associatif représentatif de biens qui se déprécient non renouvelés		
	Subventions d'investissement (renouvelables)	126 760	131 181
	Provisions réglementées		
	Couverture du besoin en fonds de roulement	55 000	90 511
	Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	4 566 696	4 266 070
	Réserves des plus-values nettes d'actif	231 593	228 316
	Droits des propriétaires (immobilisations grévées de droits)		
	TOTAL I	20 702 674	17 732 769
PROVISIONS			
POUR RISQUES & CHARGES	Provisions pour risques	172 654	270 854
	Provisions pour charges	2 844 260	2 650 255
FONDS DEDIES			
	Sur subventions de fonctionnement	1 536 208	2 395 904
	Sur autres ressources	28 344	
	TOTAL II	4 581 466	5 317 013
	Comptes de liaison		
	TOTAL III		
DETTES (1) (a)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 204 202	20 366 261
	Emprunts et dettes financières divers		
	Redevables créditeurs	1 316 992	94 618
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	510 609	588 453
	Dettes fiscales et sociales	3 461 908	3 294 780
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	387 010	79 460
	Autres dettes	3 121 871	2 945 484
COMPTES DE REGULARI-			
	Produits constatés d'avance	5 680	26 110
	TOTAL IV	25 008 272	27 395 164
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	50 292 412	50 444 947
	(1) Dont à plus d'un an	15 218 686	15 218 686
	Dont à moins d'un an	9 783 906	12 150 369
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		3 214 409
	(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées		
	(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte		

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE "ASSOCIATION A.R.I.S.S.E."

CHARGES	Exercice clos au 31/12/2019	Exercice clos au 31/12/2018
CHARGES D'EXPLOITATION (Ou charges courantes non financières)		
. Achats de marchandises		
. Variation de stock		
. Achats de matières premières et fournitures		
. Variation de stock		
. Achats d'autres approvisionnements		
. Variation de stock		
. Achats non stockées de matières et fournitures	961 380.58	957 658.48
. Services extérieurs et autres	4 351 845.17	4 596 802.95
. Impôts taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	2 442 984.73	1 927 214.24
- autres	171 120.34	181 441.40
. Charges de personnel		
- salaires et traitements	16 757 592.89	16 867 811.87
- charges sociales	6 468 124.77	7 270 257.99
. Dotations aux amortissements et provisions		
<i>Dotations aux amortissements</i>		
- des immobilisations	1 865 949.67	1 890 849.07
- des charges d'exploitation à répartir		
<i>Dotations aux provisions</i>		
- sur actif circulant		
- pour risques et charges d'exploitation	376 834.00	
. Autres charges	191 525.57	50 979.82
TOTAL I	33 587 357.72	33 743 015.82
Quotes-parts des opérations faites en commun	TOTAL II	
CHARGES FINANCIERES		
. Dotation aux amortissements et aux provisions	221.75	891.85
. Intérêts et charges assimilées	318 714.67	311 907.38
. Différences négatives de change		
. Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	318 936.42	312 799.23
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
. Sur opérations de gestion (exercice courant)	112 974.79	52 541.55
. Sur exercices antérieurs		
. Sur opérations en capital	11 125.53	8 302.32
. Dotations aux amortissements et aux provisions		
- dotations aux provisions réglementées :		
. Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
. Pour renouvellement des immobilisations	4 056.00	
. Des plus-values nettes d'actif	6 300.00	10 988.98
. aux autres provisions réglementées	17 599.87	26 862.00
. Engagements à réaliser sur ressources affectées	372 855.34	231 154.14
TOTAL IV	524 911.53	329 848.99
IMPOTS SUR LES SOCIETES	TOTAL V	
	7 198.00	2 934.00
TOTAL DES CHARGES I + II + III + IV + V	34 438 403.67	34 388 598.04
RESULTAT CREDITEUR : EXCEDENT	2 466 153.56	1 584 784.62
TOTAL GENERAL	36 904 557.23	35 973 382.66

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE "ASSOCIATION A.R.I.S.S.E."

PRODUITS	Exercice clos au 31/12/2019	Exercice clos au 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Ventes de marchandises		
. Production vendue		
- prestations de service		
- divers	123 129.58	105 014.18
S/TOTAL A : Montant net du chiffre d'affaires	123 129.58	105 014.18
. Production stockée ou déstockage de production		
. Production immobilisée		
. Dotations et produits de tarification	35 026 956.18	34 339 809.58
. Subventions d'exploitations et participations		
. Reprises sur provisions et amortissements	283 319.60	434 168.79
. Transferts de charges	12 709.66	54 658.87
. Autres produits	335 218.11	148 468.85
S/TOTAL B	35 658 203.55	34 977 106.09
TOTAL I (A + B)	35 781 333.13	35 082 120.27
Quotes-parts des opérations faites en commun	TOTAL II	
PRODUITS FINANCIERS		
. De participations et des immobilisations financières	44 534.86	
. Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	18 428.82	40 635.58
. Reprises sur provisions	674.69	
. Transfert de charges		
. Différences positives de change		
. Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	63 458.58	
TOTAL III	127 096.95	40 635.58
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
. Sur opérations de gestion (exercice courant)	181 138.69	30 684.27
. Sur exercices antérieurs		
. Sur opérations en capital	81 346.55	47 168.69
. Reprises sur provisions		
- reprises sur provisions réglementées :		
. Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	197 949.25	147 696.42
. Pour renouvellement des immobilisations		
. Des plus-values nettes d'actif	3 023.48	232.72
. aux autres provisions réglementées	24 446.65	19 450.92
. Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	508 222.53	605 393.79
. Transferts de charges		
TOTAL IV	996 127.15	850 626.81
TOTAL DES PRODUITS I + II + III + IV	36 904 557.23	35 973 382.66
RESULTAT DEBITEUR : DEFICIT		
TOTAL GENERAL	36 904 557.23	35 973 382.66



**ACTION RESSOURCES POUR L'INSERTION
SOCIALE PAR LE SOIN ET L'EDUCATION**

10 Chemin de la Butte au Beurre
78 350 JOUY-EN-JOSAS
Tél : 01.30.70.07.08 – Fax : 01.34.65.18.29
e-mail : siegesocial@arisse-asso.fr

ANNEXE AU BILAN

EXERCICE 2019

ALLIANCE EXPERTISE
Société d'Expertise Comptable
3 rue de l'Arrivée
Tour CIT - Bureau 710
75749 PARIS Cedex 15
Tel : 01.44.23.80.70
e-mail : alliance.expertise@free.fr

TOTAL DU BILAN	50 292 412
TOTAL DES PRODUITS	38 325 917
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 466 154 (Excédent)
L' exercice couvre la période du 01.01 au 31.12.2019 , et a une durée de 12 mois. Cette annexe, composée des notes et tableaux indiqués dans le sommaire ci-dessous, fait partie intégrante des comptes annuels.	
SOMMAIRE DE L'ANNEXE	N° de page
<u>I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</u>	
. Secteur d'activité - Effectif moyen - Chiffres d'affaire	2
. Chiffres d'affaire	3
. Changements de méthode ou d'estimation et impact	4
. Evénements postérieurs - Litiges	4
. Autres faits caractéristiques	4
<u>II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS</u>	
. Principes généraux	5
. Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles	5
. Amortissements et dépréciation de l'actif	5
. Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement	6
. Stocks - Créances - Opérations en devises - Opérations à long terme	6
. Provisions réglementées - Pour risques et charges - Fonds dédiés	6
. Indemnités de fin de carrière - Droits individuels à la formation	7
. Autres spécificités	7
<u>III - NOTES SUR LE BILAN</u>	
. Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé	8
. Amortissements	8
. Frais d'établissement	9
. Frais de recherche appliqué et développement	9
. Fonds commercial	9
. Réévaluation	9
. Intérêts immobilisés	9
. Etat des créances	9
. Provisions pour dépréciations	9
. Différence d'évaluation des éléments fongibles de l'actif circulant	9
. Produits à recevoir	9
. Fonds associatifs et réserves	10
. Reports à nouveaux	10
. Provisions réglementées	10
. Provisions pour risques et charges - Fonds dédiés	11
. Etat des dettes	11
. Charges à payer	11
. Ecart de conversion actif et passif	12
<u>IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</u>	
. Résultats comptables et résultats à affecter	13
<u>V - AUTRES INFORMATIONS</u>	
. Crédit bail	14
. Engagements financiers	15
. Dettes garanties par des sûretés réelles	15
. Engagement en matière de retraite	15
. Droit individuel à la formation	15
<u>VI - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	16

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

SECTEUR D'ACTIVITE

Gestion d'établissements médico-sociaux et sanitaires

EFFECTIF AU 31 DECEMBRE

	Nombre	E.T.P.
A R.I.S.S.E "Vie associative"		
A R.I.S.S.E Siège social	19	18.18
I.M.E. JOUY-EN-JOSAS	41	30.32
C.T.J. JOUY-EN-JOSAS	32	28.63
E.P.S.I.S. JOUY-EN-JOSAS	6	6.40
I.M.E. THIAIS	36	28.48
I.M.E. ALPHEE GUYANCOURT	33	31.67
I.M.E. ARMONIA LIMEIL-BREVANNES	73	69.72
I.M.E. AMALTHEE ROSNY SUR SEINE	47	41.17
SESSAD ATESSS VAIRES SUR MARNE	16	11.79
SESSAD ARELIA VILLENEUVE ST-GEORGE	12	11.14
C.M.P.P. MELUN	27	16.66
C.M.P.P. CHELLES	22	14.07
C.M.P.P.S. CHAMPS SUR MARNE	16	8.88
C.M.P.P. JUVISY SUR ORGE	20	12.43
C.M.P. VELIZY / BUC	15	9.35
C.A.M.S.P. SAINT-MICHEL S/ORGE	22	15.67
C.A.M.S.P. EVRY	18	12.45
C.A.M.S.P. ETAMPES	9	7.20
C.M.P.P. LES CLAYES / BEYNES	15	8.91
C.M.P.P. VIROFLAY	6	5.57
C.M.P.P. SAVIGNY / EPINAY	15	7.66
C.M.P.P. VERSAILLES	18	10.66
C.M.P.P. ETAMPES	16	8.79
C.M.P.P. PALAISEAU	16	9.39
C.M.P.P. SAINT GERMAIN EN LAYE	15	10.40
C.M.P.P. VERRIERES LE BUISSON	10	4.47
C.M.P.P. MARLY LE ROI	11	7.17
C.M.P.P. BRETIGNY SUR ORGE	22	11.86
C.M.P.P. MANTES LA JOLIE	18	12.92
C.M.P.P. GIF SUR YVETTE	12	6.77
C.M.P.P. TRAPPES	28	16.68
C.M.P.P. LIMOURS	8	4.31
Totaux	674	499.77

Le nombre de personnes physiques présentes au 31/12/2019 regroupe les salariés travaillant à temps plein et à temps partiel dans un établissement de l'ARISSE mais aussi les salariés travaillant à temps partiel dans plusieurs établissements de l'ARISSE. Ils sont alors inscrits sur la ligne correspondant à l'établissement où ils exercent leur fonction au plus fort ETP.

Ces données comprennent les C.D.D. (tous types de contrat y compris : CUI-CAE, professionnalisation, mise à disposition E.N.)

REMUNERATIONS

Les trois plus hauts dirigeants sont : le Président, le Secrétaire et le Trésorier qui sont bénévoles et ne perçoivent donc aucune rémunération

CHIFFRE D'AFFAIRES

	Dont ressources *	Total des produits
A R.I.S.S.E "Vie associative"		129 317
A R.I.S.S.E Siège social	102 473	1 608 265
I.M.E. JOUY-EN-JOSAS	2 384 212	2 433 321
C.T.J. JOUY-EN-JOSAS	1 744 501	1 848 069
E.P.S.I.S. JOUY-EN-JOSAS	516 363	529 074
I.M.E. THIAIS	2 124 039	2 337 028
I.M.E. ALPHEE GUYANCOURT	2 048 300	2 223 384
I.M.E. ARMONIA LIMEIL-BREVANNES	4 222 973	4 410 971
I.M.E. AMALTHEE ROSNY SUR SEINE	2 948 768	3 146 217
SESSAD ATESSS VAIRES SUR MARNE	827 751	841 667
SESSAD ARELIA VILLENEUVE ST-GEORGE	796 883	844 218
C.M.P.P. MELUN	1 680 402	1 685 964
C.M.P.P. CHELLES	1 166 261	1 186 522
C.M.P.P.S. CHAMPS SUR MARNE	634 412	653 716
C.M.P.P. JUVISY SUR ORGE	1 025 901	1 038 496
C.M.P. VELIZY / BUC	788 284	1 006 925
C.A.M.S.P. SAINT-MICHEL S/ORGE	1 216 592	1 303 177
C.A.M.S.P. EVRY	922 263	926 016
C.A.M.S.P. ETAMPES	652 206	673 245
C.M.P.P. LES CLAYES / BEYNES	605 361	609 732
C.M.P.P. VIROFLAY	375 666	408 052
C.M.P.P. SAVIGNY / EPINAY	565 399	571 586
C.M.P.P. VERSAILLES	828 343	829 198
C.M.P.P. ETAMPES	681 795	697 084
C.M.P.P. PALAISEAU	638 412	669 475
C.M.P.P. SAINT GERMAIN EN LAYE	769 557	790 909
C.M.P.P. VERRIERES LE BUISSON	327 500	328 583
C.M.P.P. MARLY LE ROI	516 663	517 422
C.M.P.P. BRETAGNE SUR ORGE	881 370	903 111
C.M.P.P. MANTES LA JOLIE	1 000 981	1 002 570
C.M.P.P. GIF SUR YVETTE	500 448	508 110
C.M.P.P. TRAPPES	1 345 304	1 347 691
C.M.P.P. LIMOURS	310 703	316 804
Totaux	35 150 086	38 325 917
Dont Prestations Internes Association (1)		-1 421 360
Totaux nets	35 150 086	36 904 557

* Comptes 70 & 73

(1) Les opérations internes concernant :

- Les frais de sièges (65/75) : 1 421 360

CHANGEMENTS DE METHODE OU D'ESTIMATION ET IMPACT

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2016, l'association a décidé d'appliquer la méthode préférentielle en matière d'engagements de départ à la retraite.

le tableau ci-dessous représente les principales rubriques de bilan et de compte de résultat, avec et sans le changement de méthode.

	31/12/2016 avant changmt méthode	impact changement methode	31/12/2016 après changmt de méthode
Bilan passif			
fonds associatifs	17 960 470	-2 445 905	15 514 565
provisions pour risq. et charges	540 639	2 656 388	3 197 027
Résultat de l'exercice	-19 572	-210 483	-230 055
Total bilan	47 601 034		47 601 034

Compte de résultat (Exploitation)			
Dotation aux provisions	169 661	318 833	488 494
Reprise de provision	232 523	108 350	340 873
Résultat de l'exercice	-19 572	-210 483	-230 055

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-090 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est à dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et ses conséquences.

L'association constate que cette crise sanitaire n' a aucun impact significatif sur son activité et ne remet pas en cause la continuité d'exploitation depuis le 1er janvier 2020.

Les autorités de tarification ont maintenu les financements des ESSMS en période de sous activité, voire de fermeture temporaire, ont adapté les modalités de facturation, lorsque l'établissement n'est pas financé sous la forme d'une dotation .

Etant en CPOM, et donc en dotation globale, l'association a continué à recevoir les dotations durant la crise sanitaire.

LITIGES

Quatre salariés concernés dont trois ont engagés une procédure devant le conseil des Prud'hommes.

Le montant inscrit en provision relatif à ces litiges est de 172 654 €

AUTRES FAITS CARACTERISTIQUES

Néant

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les activités principales de l'Association sont régies par l'instruction budgétaire et comptables M22. Celle ci présente des spécificités comptables propres à ce secteur d'activité, dont les modalités d'application ont été détaillées dans l'avis 2007-05 du Conseil National de la Comptabilité, ainsi que dans l'instruction DGAS/SD5B/2007/319.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes, celles découlant de ces instructions et avis étant signalées par le signe (¤).

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue.

. Logiciels	3 à 5 ans
. Autres immobilisations incorporelles	5 à 20 ans
. Constructions	15 à 50 ans
. Installations techniques	5 à 20 ans
. Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
. Autres matériels	5 à 10 ans
. Mobilier	5 à 10 ans

Amortissements dérogatoires (¤)

Dans le cas de financements attribués par l'autorité de tarification pour des durées plus courte que la durée prévisionnelle d'utilisation, le différentiel est comptabilisé au crédit du compte 145 - Amortissements dérogatoires par le débit du compte 68725 - Dotation exceptionnelle - amortissements dérogatoires

La reprise s'effectue en débitant le compte 145 par le crédit du compte 78725 - Reprise sur amortissements dérogatoires, lorsque le différentiel s'inverse.

Amortissements comptables excédentaires différés (¤)

A l'inverse, la durée admise peut être plus longue que la durée prévue d'utilisation.

Ce cas a pu être rencontré lors de la 1^{ère} application de la méthode de comptabilisation par composants.

Dans le cas de financements attribués par l'autorité de tarification pour des durées plus longue que la durée prévisionnelle d'utilisation, les excédents d'amortissements comptables sont affectés après la clôture de l'exercice, au débit du sous compte 116-1 Charges non opposables aux tiers financeurs - Amortissements comptables excédentaires différés.

Ce sous compte est ensuite crédité, après la période d'utilisation, par imputation d'une quote-part des résultats constatés, selon le rythme de financement prévu à l'origine.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks

néant

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Opérations en devises

Sans objet.

f) Opérations à long terme

Sans objet.

g) Provisions réglementées (▣)

▣ Provisions pour renouvellement des immobilisations

Les autorités de tarifications peuvent attribuer des crédits destinés au financement d'immobilisations.
Ces crédits font l'objet de provisions constatées dans les comptes de résultats.
Ces provisions sont réintégrées aux résultats au fur et à mesure de l'amortissement des biens acquis.

▣ Réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé

Les plus values réalisées lors de cessions d'immobilisations sont transférées dans ce compte de réserve par le biais d'une dotation exceptionnelle inscrite dans les comptes de résultats.
Lorsque des moins values sont constatées, une reprise de provision est pratiquée dans la limite du solde créditeur disponible.

▣ Réserves des plus-values nettes d'actif circulant

Un traitement comptable identique est pratiqué pour les plus values constatées sur les éléments de l'actif circulant (valeurs mobilières de placement).
L'association a choisi de ne pas appliquer cette méthode en 2014

h) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées dès lors qu'un risque d'un montant significatif est connu (litige social par exemple).

i) Provisions Fonds Dédiés (▣)

Dans les produits de tarification des établissements à gestion contrôlée, des lignes budgétaires sont inscrites pour le financement de charges spécifiques dont la réalisation n'est pas toujours intervenue dans l'exercice.
Les crédits non utilisés dans l'exercice font l'objet d'une provision en Fonds dédiés, qui seront réintégrés dans les résultats des exercices où ils seront consommés.

j) Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de départ à la retraite antérieures à 2016 ont été valorisées et comptabilisées par imputation des sommes dues au compte de provisions "153000 - Provisions pour pensions et obligations similaires" et contrepartie au compte "116300 - Autres dépenses de personnel (retraite/C.E.T.)".

Les variations à partir de l'exercice 2016 sont comptabilisées selon les règles comptables habituelles pour l'ensemble du personnel de l'A.R.I.S.S.E. présent à la date à la date de clôture, pour un montant déterminé en fonction :

- de l'ancienneté (nombre de mois de salaire acquis, date de naissance, date d'entrée dans le champs d'application de la C.C.N.T., âge au départ en retraite)
- du salaire de fin de carrière (taux de progression de la valeur du point)
- de la probabilité d'avoir à verser l'indemnité

k) Autres spécificités

Certaines charges, incluses dans les résultats conformément aux prescriptions du PCG, sont dites non opposables aux tiers financeurs.

Il s'agit notamment des amortissements comptables excédentaires différés et des provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales y afférents.

Le traitement comptable des premiers est mentionné au paragraphe a) ci-devant.

S'agissant des provisions pour congés à payer, le traitement comptable est identique.

Les charges induites font l'objet d'une affectation, après clôture de l'exercice, dans le sous compte 116-2 Charges non opposables aux tiers financeurs - Congés payés.

Dans le cas d'une fermeture totale ou partielle de l'établissement ou service, ces dépenses feront l'objet d'un financement spécifique.

L'excédent lié à ce financement spécifique sera affecté au crédit du sous compte 116-2 précité.

Ces affectations spécifiques sont détaillées dans le titre IV - Notes sur le compte de résultat.

III - NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE**IMMOBILISATIONS BRUTES**

	A l'ouverture	Acquisitions	Diminutions	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
. Frais de premier établissement	1 261 751			1 261 751
. Frais de recherche et de développer	12 870			12 870
. Concessions, brevets, licences et dr	290 578	3 892	3 174	291 295
. Autres immobilisations incorporelles	107 769	66 952		174 721
. Immobilisations incorporelles en cou				
Immobilisations corporelles				
. Terrains - Agencements terrains	2 082 931			2 082 931
. Constructions	34 388 238	2 061 370	8 266	36 441 343
. Installations techniques, matériel et	1 385 309	71 162	68 648	1 387 822
. Install. Gales, Agencements Divers	2 385 646	63 877	52 991	2 396 532
. Matériel de transport	839 748	146 155	94 705	891 198
. Autres immobilisations corporelles	2 676 081	155 689	225 591	2 606 179
. Immobilisations corporelles en cours	2 586 619	1 485 807	1 577 844	2 494 582
Immobilisations financières				
. Participations	6 085			6 085
. Autres titres immobilisés	531 223			531 223
. Autres	78 505	663	6 738	72 431
TOTAUX	48 633 353	4 055 568	2 037 958	50 650 963

TOTAL NET DES MOUVEMENTS : **2 017 610****AMORTISSEMENTS**

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
. Frais de premier établissement	578 747	23 428		602 176
. Frais de recherche et de développer	10 018	1 203		11 222
. Concessions, brevets, licences et dr	239 291	22 192	2 646	258 836
. Autres immobilisations incorporelles	26 186	7 209		33 396
Immobilisations corporelles				
. Terrains	71 614	6 566		78 180
. Constructions	11 711 512	1 257 512	10 082	12 958 942
. Installations techniques, matériel et	1 186 315	66 318	64 377	1 188 256
. Install. Gales, Agencements Divers	1 645 539	160 655	50 719	1 755 475
. Matériel de transport	553 024	93 891	93 640	553 274
. Autres immobilisations corporelles	2 044 847	236 096	222 255	2 058 688
TOTAUX	18 067 095	1 875 069	443 720	19 498 444

TOTAL NET DES MOUVEMENTS : **1 431 349**

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Néant

FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

FONDS COMMERCIAL

Néant

REEVALUATION

Néant

INTERETS IMMOBILISES

Néant

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	4 526 172	4 526 172	
	4 526 172	4 526 172	

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Stocks et en cours				
Comptes de tiers	475		475	
Autres créances				
Comptes financiers	8 084			8 084
	8 560		475	8 084

**DIFFERENCE D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES
DE L'ACTIF CIRCULANT**

	Evaluation au bilan	Evaluation au dernier prix du marché	Plus ou moins value latente
Stocks de matières premières			
Valeurs mobilières de placement	3 731 503	3 784 382	52 878

PRODUITS A RECEVOIR

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	10 380
Autres créances	2 925 643
Total	2 936 023

III - NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Fonds associatifs				
- sans droit de reprise	5 141 474	42 855		5 184 328
- avec droits de reprise	251 734	24 143	36 214	239 662
Réserves				
- Excédents affectés à l'investissement	3 088 106	2 940 710		6 028 817
- Compensation des déficits	1 934 112	378 859	730 104	1 582 866
- Excédents affectés couverture B.F.R.	786 826	138 303		925 129
- Charges d'amortissements	1 069 309	202 935	2 564	1 269 680
- Autres	127 141			127 141
TOTAUX	12 398 702	3 727 804	768 882	15 357 624

REPORTS A NOUVEAU (a)

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
TOTAL RAN GESTION LIBRE	1 119 209	638 649	343 405	1 414 453
Report à nouveau gestion libre	1 119 209	638 649	343 405	1 414 453
TOTAL RAN GESTION CONTROLEE	-2 080 676	-345 172	1 089 756	-3 515 604
<i>Charges refusées par autorité tarification</i>	-482 331	-8 683		-491 014
<i>Excédents affectés réduction charges</i>	3 337 226	100 502	3 020 244	417 485
<i>Excédents affectés financement charges N/R</i>	1 104 504	0	29 170	1 075 335
<i>Déficits reportés</i>	-1 869 717	-10 054	-1 527 475	-352 295
<i>Charges non opposables - amortissements</i>	-31 144			-31 144
<i>Charges non opposables - congés à payer</i>	-1 063 804	-59 445	-71 346	-1 051 903
<i>Charges non opposables - retraite / C.E.T.</i>	-2 682 836	-46 462	-360 203	-2 369 095
<i>Charges non opposables - autres</i>	-392 574	-321 030	-633	-712 972
TOTAUX	-961 468	293 477	1 433 161	-2 101 152

(a) Excédents si positifs, déficits si négatifs

PROVISIONS REGLEMENTEES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
P/couverture besoin fonds de roulement	55 000			55 000
Provision renouvellement immobilisations	3 889 214	491 045	206 608	4 173 651
Provision amortissements dérogatoires	412 367	17 600	36 922	393 045
Réserve plus values actif immobilisé	228 316	6 300	3 023	231 593
Réserve plus values actif circulant				
TOTAUX	4 584 897	514 944	246 553	4 853 288

Provision renouvellement immobilisations : dont 486 989 € d'augmentation par réaffectation de C.N.R. dédiés aux financements de travaux ayant caractère d'investissement antérieurement comptabilisés au compte 194.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Pour risques	240 854	30 000	98 200	172 654
Pour retraite	2 478 797	285 358	144 916	2 619 239
Pour charges	201 458	61 476	37 913	225 021
Fonds dédiés	2 395 904	372 855	1 204 208	1 564 552
TOTAUX	5 317 013	749 689	1 485 236	4 581 466

Détail des fonds dédiés

A R.I.S.S.E Siège social	45 000
IME ARC EN CIEL	93 613
CMP VELIZY/Buc	1 948
CMPP Chelles	72 957
CMPP Melun	30 541
IME ALPHEE Guyancourt	284 962
SESSAD ATESSS Champs sur Marne	36 147
CMPP Champs sur Marne	9 471
CMPP Juvisy sur Orge/Draveil	5 454
IME ARMONIA Limeil Brevannes	163 274
IME LES METZ Jouy	161 105
CAMSP St Michel sur Orge	2 570
CAMSP Evry	2 992
CAMSP Etampes	4 336
IME AMALTHEE Rosny sur Seine	67 053
SESSAD ARELIA Villeneuve St Georges	79 724
A R.I.S.S.E Vie associative	28 344
CTJ Jouy en Josas	10 000
SESSAD EPSIS Jouy en Josas	9 243
CMPP Les Clayes / Beynes	48 889
CMPP Viroflay	13 362
CMPP Savigny sur Orge/Epinay	1 600
CMPP Versailles	27 839
CMPP Etampes	6 452
CMPP Palaiseau	13 234
CMPP St Germain en laye	4 353
CMPP Verrières le Buisson	1 600
CMPP Marly le Roi	57 684
CMPP Bretigny sur Orge	66 299
CMPP Mantes la Jolie	85 652
CMPP Gif sur Yvette	10 578
CMPP Trappes	118 001
CMPP Limours	276

Un montant de 486 989 € de C.N.R. destiné au financement de mesures ayant caractère d'investissement a été réaffecté au compte 142.

CMPP de Champs sur Marne, le retraitement du résultat administratif 2017 a conduit à diminuer directement le compte 194 pour un montant de 5 764.70 €.

IME AMALTHEE : Pour correction d'une erreur sur le calcul du résultat administratif de l'exercice 2014, reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement de 202 934.29 €, Erreur corrigée sur le rapport A.R.S. du compte administratif 2017 du 21 mars 2019 :

"Objet C.N.R. ; erreur CA 2014 = 202 935 €"

Le montant de 202 935 € est prélevé sur le compte 194 pour réaffectation au compte 10687 - Réserves de compensation des charges d'amortissement.

ETAT DES DETTES

A moins d'un an	9 783 906.18
A plus d'un an et moins de 5 ans	3 521 151.13
A plus de 5 ans	11 697 535.09
Total	25 002 592.40

CHARGES A PAYER

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54 370.44
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 534.33
Dettes fiscales et sociales	1 818 849.59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	2 034 754.36

ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF

	Ecart actif	Ecart passif
Sur immobilisations non financières	Néant	
Sur immobilisations financières		
Sur créances		
Sur dettes financières		
Sur dettes d'exploitation		
Sur dettes sur immobilisations		
TOTAL	0.00	0.00

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

RESULTATS COMPTABLES ET RESULTATS A AFFECTER

Le bilan et le compte de résultat présentent le résultat comptable de l'exercice.

Pour les établissements à gestion contrôlée, les produits de la tarification incluent l'intégration des résultats N -2 entérinés par les tiers financeurs.

Les résultats comptables de ces établissements peuvent également intégrer des charges dont le financement est assuré par une réintégration d'excédents antérieurs affectés à leurs réalisations.

Par ailleurs certaines charges dites non opposables aux tiers financeurs font l'objet d'affectations spécifiques pour la quote-part de résultat qu'elles représentent (voir titre II - paragraphes a) et l)).

Les résultats comptables de ces établissements ne sont donc que des résultats "intermédiaires", qu'il convient de corriger par la réintégration des résultats antérieurs, et l'affectation des charges non opposables pour obtenir les résultats "administratifs" qui sont soumis aux autorités de tarification.

Un tableau de passage des résultats comptables aux résultats à affecter des comptes administratifs, figure dans les comptes annuels de l'Association.

Le tableau ci-après mesure l'impact de la reprise des résultats et des dépenses non opposables, par établissement et présente le passage du résultat comptable au résultat administratif à affecter.

Etablissement	Résultat comptable		Transfert entre établissements ou services	Compensation charges d'amortissements	Reprise de résultat N-2 et antérieurs	Dépenses non opposables	Résultat à affecter
	déficit	excédent					
EPSIS		41 365				- 1 773	39 593
ATESSS		30 994			41 455	20 342	92 791
SESSAD VILLENEUVE ST GE		61 921				- 16 355	45 567
<i>Sous-total</i>		134 281			41 455	2 215	177 951
C.M.P.P. CHAMPS	- 52 274				39 545	10 067	- 2 662
C.M.P.P. JUVISY	- 220					29 827	29 607
C.M.P.P. MELUN		378 727	- 106 237	2 564	- 173 804	21 278	122 529
<i>Sous-total</i>	- 52 494	378 727	- 106 237	2 564	- 134 259	61 173	149 474
CMPP BREIGNY		53 397				- 27 237	26 159
CMPP CHELLES		83 840		12 000		15 551	111 392
CMPP ETAMPES		136 171	- 60 445			- 14 206	61 521
CMPP GIF SUR YVETTE		15 965	60 445		- 74 151	- 2 258	- 0
CMPP LES CLAYES et ANNE	- 15 276					6 974	- 8 302
CMPP LIMOURS	- 1 352		133 582		- 128 805	- 3 425	0
CMPP MANTES LA JOLIE	- 21 257					8 540	- 12 717
CMPP MARLY	- 6 508				21 744	2 512	17 748
CMPP PALAISEAU		14 616			- 1 245	- 24 286	- 10 915
CMPP SAINT GERMAIN		39 965				- 1 767	38 198
CMPP SAVIGNY et ANNEXE B		43 374			- 70 810	39 079	11 643
CMPP TRAPPES		198 388	- 100 000			481	98 869
CMPP VERRIERES	- 686		62 309		- 59 973	- 1 651	- 0
CMPP VERSAILLES	- 3 281					- 65	- 3 346
CMPP VIROFLAY	- 11 346		43 927			- 32 581	0
<i>Sous-total</i>	- 59 706	585 716	139 819	12 000	- 313 240	- 34 340	330 248
I.M.E. ARC EN CIEL		177 060			- 66 620	- 129 783	- 19 343
I.M.E. JOUY EN JOSAS		259 916	- 33 582			38 779	265 113
I.M.E. ALPHEE		64 849				33 463	98 312
I.M.E. AMALTHEE ROSNY SU		193 281			37 025	15 079	245 386
I.M.E. ARMONIA		249 408			19 473	- 126 218	142 663
<i>Sous-total</i>		944 513	- 33 582		- 10 121	- 168 680	732 130
CAMSP ETAMPES		75 846				- 595	75 251
CAMSP EVRY		42 411				19 861	62 272
CAMSP ST MICHEL		59 949				3 388	63 337
<i>Sous-total</i>		178 206				22 654	200 860
C.M.P. VELIZY		166 308					166 308
CTJ JOUY EN JOSAS		152 260					152 260
<i>Sous-total</i>		318 569					318 569
SIEGE	- 12 379					44 451	32 072
Total Gestion contrôlée		2 415 433	- 0	14 564	- 416 165	- 72 528	1 941 304
VIE ASSOCIATIVE		50 721					
Total Gestion Libre		50 721					50 721
Résultat comptable		2 466 154					

V - AUTRES INFORMATIONS

- CREDIT BAIL

	Matériel informatique	Véhicules	Autres	Total
Valeur d'origine				
Amortissements				
. Cumuls exercices antérieurs				
. Dotation de l'exercice				
TOTAL				
Redevances payées				
. Cumuls exercices antérieurs				
. Exercice				
TOTAL				
Redevances restant à payer				
. à un an au plus				
. à plus d'un an et 5 ans au plus				
. à plus de 5 ans				
TOTAL				
Valeur résiduelle				
. à un an au plus				
. à plus d'un an et 5 ans au plus				
. à plus de 5 ans				
TOTAL				
MONTANT PRIS EN CHARGES DANS L'EXERCICE				

ENGAGEMENTS FINANCIERS

EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS

Néant

AVALS ET CAUTIONS

par CREDIT COOPERATIF

5/7 rue du maréchal Foch
78000 VERSAILLES

."I.M.E. ARMONIA" : Caution n°60037190 au bénéfice de la CDC émise le 17/12/08 pour un montant principal de 1 060 500€ ramenée à 530 250€ (25% du concours)

."I.M.E. ARMONIA" Caution n°60037200 au bénéfice de la CDC émise le 17/12/08 pour un montant principal de 2 474 500€ ramenée à 1 237 250€ (25% du concours)

."CMPP MELUN" Caution n°60041980 au bénéfice du CDC émise le 30/08/12 pour un montant de 1 038 000€

."CMPP CHELLES" Caution n°60042200 au bénéfice du CDC émise le 22/05/13 pour un montant de 1 052 515€

."I.M.E. AMALTHEE" Caution n°60040420 au bénéfice du CDC émise le 14/09/10 pour un montant de 6 907 000€

GARANTIE D'EMPRUNT

. "IME ARMONIA"

A hauteur de 50 % par le département du Val de Marne en date du 09/11/2007 :

A hauteur de 25 % par la commune :

- Sur prêt phare de 4 949 000 euros
- Sur prêt phare de 2 121 000 euros

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Emprunts obligataires convertibles	Néant
------------------------------------	-------

Autres emprunts obligataires	Néant
------------------------------	-------

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Néant
--	-------

Emprunts et dettes financières divers	Néant
---------------------------------------	-------

VI - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

ACTIF

NEANT

VI - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

PASSIF

Le compte 194 - Fonds dédiés a été mouvementé sans écritures de reprises par réaffectation comme expliqué page 11.

- Au compte 142 - Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations

CMPP Chelles	5 094
CMPP Melun	11 467
CMPP Juvisy	913
SESSAD Arélia	123 792
CMPP Viroflay	6 063
CMPP Etampes	11 842
CMPP Palaiseau	80 301
CMPP Saint-Germain	50 178
CMPP Verrières	92 584
CMPP Gif sur Yvette	83 872
CMPP Trappes	1 899
CMPP Limours	30 983

Total : 498 989

- Au compte 10687 - Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement.

IME Armoines	202 935
--------------	---------

- Au compte 1151, pour retraitement du résultat administratif définitif de l'exercice 2017

CMPP Champs sur Marne	5 065
-----------------------	-------

- Au compte 11519, pour retraitement du résultat administratif définitif de l'exercice 2014

CMPP Marly le Roi	297
-------------------	-----